



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Programme de législature 2007-2012 : « Canton de Vaud – canton de demain »

Le Conseil d'Etat a publié son programme pour la législature 2007-2012, accompagné de la planification financière 2009-2012. Ce document de référence prévu par la constitution et la loi présente une série de projets et mesures visant à consolider les atouts du canton pour sa croissance future, à répondre aux défis sociodémographiques et à poursuivre la réforme du secteur public. La planification financière détaille les moyens à disposition pour permettre, notamment, une augmentation des investissements. Elle est assortie des réserves d'usage – risques, incertitudes, aléas de l'économie mondiale.

Le programme de législature 2007-2012 porte le titre « Canton de Vaud – canton de demain ». Le Conseil d'Etat a voulu ainsi marquer sa volonté de favoriser le dynamisme du canton, son goût de l'innovation et son esprit d'ouverture. Il mesure également les défis importants que doivent relever les autorités vaudoises pour préserver la cohésion sociale et faire face aux besoins croissants qui découlent de l'augmentation et du vieillissement de la population.

Les projets du Conseil d'Etat visent à valoriser les atouts du canton, tels la vitalité du tissu économique et le rayonnement des hautes écoles. Prenant la forme de 28 mesures concrètes, ils traduisent aussi l'engagement du gouvernement pour l'insertion des jeunes par la formation professionnelle, la mise en œuvre du Plan directeur cantonal - en particulier le développement des infrastructures de transports et des projets d'agglomération -, la réforme d'une part de la justice et de la chaîne pénale et d'autre part de l'organisation policière vaudoise, la modernisation et l'agrandissement du réseau des EMS ainsi que le développement des solutions alternatives à la prise en charge des personnes âgées, la révision de la fiscalité des entreprises et des familles.

Dans l'optique du développement durable, le programme institue un Agenda 21 cantonal, qui fixe des objectifs en matière de maîtrise des finances publiques, de promotion des énergies renouvelables et des transports publics, de préservation de l'environnement et d'intégration des jeunes dans la société.

L'impact des mesures du programme de législature sur le compte de fonctionnellement correspond à des montants annuels passant de 273 millions en 2009 à 369 millions en 2012, couverts par la planification financière. Celle-ci table sur une croissance moyenne des revenus de 1,8 % et prévoit des résultats finaux positifs tout au long de la législature (2009 : 73 millions ; 2012 : 26 millions). De plus, le montant des investissements annuels nets de l'Etat, limité ces dernières années à 200 millions, pourra désormais s'élever à 300 millions. Le niveau de la dette en 2012 se situerait à 4,2 milliards.

Ce programme de législature est présenté au Grand Conseil, qui est invité à en prendre acte. Le Conseil d'Etat peut le réviser en cours de législature notamment au vu de l'évolution de la situation économique et financière du canton, la planification financière étant actualisée année après année.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 novembre 2007

Renseignements complémentaires: Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat d'Etat, 021 316 20 01 - Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09 - Le programme de législature peut être consulté sur le site www.vd.ch